



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 24 Septembre 2026 à 18h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260924-D2026-9-7-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2026

Publication : 07/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
18 septembre 2026**

Effectif du Conseil Communautaire : **55**
Nombre de membres présents : **41**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **1**
Nombre de membres absents : **1**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Objet : Convention relative à la mise en place de mentorat local avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires**.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE			Mme Vanessa LARCHER		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Lucien BAZIN		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Frédéric TREFEU	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ					X
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT			M. Sylvain DELANGE		
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
TOTAL	41	0	6	1	1
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

M. Pascal MARTIN, Vice-Président délégué à la Santé et à l'Enseignement Supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) est une organisation française dédiée à la solidarité et à l'accompagnement scolaire dans les quartiers populaires, dont il existe une antenne située à Caen. C'est une association créée en 1991 par des étudiants souhaitant s'engager contre les inégalités scolaires et s'engager dans les territoires.

Dans le cadre du TER (territoire éducatif rural), l'AFEV a pris attache avec l'Intercom pour développer du mentorat étudiant, en présentiel si possible, pour 15 jeunes en classe de CM2 des écoles Mendès-France, Malraux et Moulin de Vire Normandie.

Elle recherche ainsi 15 étudiant/es du supérieur pour 9 mois/9 mois et demi d'accompagnement pour l'année scolaire 2026-2027.e mentorat étudiant, dans ce cas, consiste à donner de son temps 2h par semaine pour accompagner un enfant et à lui ouvrir son champ des possibles, via une convention tripartite : famille / enfant / étudiant.

L'objectif est de développer les compétences de l'enfant accompagné (oralité, orientation, confiance en soi, lecture, etc...) mais également celles de l'étudiant/e mentor qui s'engage dans cet accompagnement et qu'il pourra valoriser dans la suite de son parcours étudiant.

Les activités peuvent ainsi être de tous ordres : loisirs, culture, cuisine, sport, accompagnement aux devoirs, découverte de la commune, etc...

Une convention de partenariat entre l'AFEV et l'Intercom de la Vire au Noireau permettrait la sensibiliser des étudiants à ce projet dès septembre 2026 :

- Présence de l'AFEV à la soirée d'accueil des étudiants de 1ère année le 1^{er} octobre 2026 ;
- L'Intercom de la Vire au Noireau comme relais d'information auprès des établissements du supérieur pour que l'AFEV puisse prévoir une présence au sein de quelques établissements si besoin, pour présenter le projet ;
- L'Intercom de la Vire au Noireau comme relais d'information auprès de l'association d'étudiant/es intercommunale Vire'ulent ;
- Relais de communication de l'Intercom de la Vire au Noireau via ses supports de communication si besoin ;
- Engagement de l'AFEV à valoriser ce partenariat via ses supports de communication.

Suivant les avis favorables de la commission « Santé, Enseignement Supérieur » réunie le 3 septembre 2026 et du Bureau Communautaire réuni le 9 septembre 2026, le Conseil Communautaire approuve et autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre l'AFEV et l'Intercom de la Vire au Noireau pour faciliter la sensibilisation des étudiants au projet de mentorat local auprès de jeunes du primaire à partir du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 2 juillet 2027, à travers plusieurs actions communes, dont le projet est joint en annexe.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau [https://www.vireaunoireau.fr/rubrique « actes administratifs »](https://www.vireaunoireau.fr/rubrique%20actes%20administratifs), le : **0 7 1 0 2 6**